

Nb de conseillers en exercice	11
Nb de conseillers présents	7
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°5 du 7 mai 2026
Délibération n°10 de la séance (2026-042)

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières convoqué en salle des cérémonies à 19h30 par le Maire Jean-Luc VERRIER, s'est réuni, suite à l'empêchement du Maire, sous la présidence de Elisabeth MEYNET, 2^{ème} adjointe au Maire ;

Étaient présents : Brigitte COMINOTTO, Michel de RANCOURT, Françoise DUFOUR, Stéphane HAMACHA, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Pascal MINY.

Était absent ou représenté : Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Stéphane HAMACHA, Aumare BELMOKH a donné pouvoir à Elisabeth MEYNET, Jean-Luc VERRIER a donné pouvoir à Pascal MINY, Laurence BAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Michel de RANCOURT - **Secrétaire adjoint** : Brigitte COMINOTTO

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Objet : Régularisation du nombre d'abonnement sur la facturation eau et assainissement d'une SCI familiale

Vu la délibération n°2024-32 du 24 juin 2024 ;

Considérant le règlement du service de l'eau en vigueur ;

Considérant la définition de « logement » par l'INSEE selon laquelle un logement ou logement ordinaire est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local sauf avec les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, etc.) ;
- indépendant, c'est-à-dire ayant une entrée avec accès direct sur l'extérieur ou sur les parties communes de l'immeuble ;

Considérant la demande de régularisation du nombre d'abonnements facturé dans le cadre du service de l'eau /assainissement tenant compte du nombre de logements dans le bien propriété d'une SCI familiale ;

Considérant que le bien objet de la demande de régularisation est composé de plusieurs unités d'habitation autrement dit de plusieurs appartements ou logements pouvant être utilisés comme habitation indépendamment les uns des autres.

De plus, le bien est identifié comme étant composé de plusieurs appartements sur le relevé de propriété de la Direction départementale des impôts. Enfin, il est de notoriété publique que bien que les occupants aient un lien familial, ils habitent chacun de manière indépendante les différents logements.

Le caractère familial ou la gestion choisie par les propriétaires du bien n'affecte pas la détermination du nombre de logements en la circonstance.

Madame Laurence BAUDOUIN se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- **REJETTE** la demande de régularisation du nombre de logements à prendre en compte pour la facturation eau et assainissement de la SCI familiale L'Oustalado situé 147 route des Vignes à Prunières.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 19 mai 2026

Le Secrétaire de séance
Michel de RANCOURT



Pour le Maire empêché
Conformément à l'art. L2122-17 du CGCT
Et par délégation, La 2^{ème} adjointe,
Elisabeth MEYNET

